PROJET PEDAGOGIQUE

L'EAU SOUS TOUTES SES FORMES

Session Août 2025
Centre de loisirs Jean Coiffier
02 35 68 10 66

Lauréline BOUYNOT

Grand COURONNE

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATEUR

II. PROJET EDUCATIF LOCAL

III. LE CENTRE DE LOISIRS

1. Présentation du centre de loisirs
2. Présentation du public

IV. LA SESSION D'AOÛT 2025

1. Inscriptions
2. Objectifs pédagogiques
3. Thématique, sorties et activités
4. Accueil des enfants en situation de handicap
5. L'équipe pédagogiques
6. Les moyens matériels et lieux ressources
7. Organisation interne
8. Règles de bon fonctionnement
9. Communication
10. Les Camps
11. La Fête du Soleil

V. CONCLUSION

VI. ANNEXES

I. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATEUR

La ville de Grand-Couronne située à la porte sud de l'agglomération rouennaise fait partie de l'intercommunalité « Métropole Rouen Normandie ».

Avec une population à hauteur de 10 000 habitants, la ville inclut le hameau des Essarts et comporte deux Quartiers Politique de la Ville (QPV) : Les Bouttières et Diderot-Mesliers.

La commune dispose de deux accueils de loisirs sur son territoire, le Local Jeunes situé en centre-ville et le Centre de loisirs Jean Coiffier situé sur le hameau des Essarts.

Le service Enfance-Jeunesse de la ville assure le bon fonctionnement de ces accueils et coordonne les actions des différents acteurs pédagogiques ainsi que des différents services de la ville en lien avec les accueils de loisirs. La municipalité montre la volonté d'entretenir le lien social à travers l'organisation de divers évènements, l'entretien de son tissu associatif et la construction de nouvelles structures socio-culturelles.

La ville de Grand-Couronne possède également un projet éducatif qui constitue le socle commun de toutes les actions menées ou soutenues par la municipalité dans les domaines de l'éducation, du loisir, du sport, de la culture, de l'art et de la formation des citoyens.

II. PROJET EDUCATIF LOCAL

Qu'est ce qu'un projet éducatif local ?

Un Projet éducatif Local (voir en annexe) constitue un cadre de référence formalisé pour mener une politique éducative cohérente et ambitieuse sur un territoire défini. Il intègre le Projet Educatif De Territoire (PEDT). S'appuyant sur le territoire et ses ressources, il permet à tous les partenaires éducatifs de formuler des objectifs communs et de s'approprier une culture et un langage commun.

Quelles sont les priorités définies par le projet éducatif local ?

ACCOMPAGNER L'OUVERTURE AU MONDE ET À LA SOCIÉTÉ POUR CONSTRUIRE LES CITOYENS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Développer l'apprentissage du «vivre ensemble» et de la solidarité en favorisant le brassage culturel, générationnel et géographique

Favoriser la prise de responsabilité et l'investissement des enfants et des jeunes dans la vie de la cité

Penser les aménagements de l'espace public, l'accueil dans les équipements et dans les projets pour l'ensemble des enfants et des jeunes

Permettre à chacun de s'approprier toutes les formes des nouvelles technologiques comme support à l'échange, à l'ouverture au monde et comme levier de développement personnel

Favoriser dans l'ensemble des initiatives la sensibilisation aux notions de développement durable et de respect de l'environnement

COMBATTRE LES INEGALITES DANS TOUTES LEURS FORMES

Favoriser l'accès de tous à l'information

Favoriser l'exercice du droit aux loisirs et aux vacances

Accompagner les enfants, les jeunes et les familles vers l'offre socio-éducative, sportive et culturelle

Favoriser l'accès de tous à la santé par des actions éducatives et des actions d'accompagnement

Favoriser l'accès à l'autonomie et à l'emploi des jeunes

Prévenir les comportements à risque et la petite délinquance

VALORISER ET SOUTENIR LE RÔLE ET LA FONCTION DES PARENTS

Porter dans le développement de nos actions une attention toute particulière pour les publics les plus fragilisés et les plus éloignés

S'appuyer sur les ressources et partenaires agissant pour la parentalité dans le développement de nos initiatives

Inscrire dans les projets des services et dans le développement des dispositifs la question fondamentale de la mixité sociale

DÉMOCRATISER L'ACCÈS AUX PRATIQUES ARTISTIQUES, CULTURELLES ET SPORTIVES

Développer l'idée de parcours culturel et sportif, pour les enfants et les jeunes

Rendre accessible l'ensemble des ressources et actions culturelles

Comment le mettre en place ?

Ce sont les acteurs de la vie scolaire, périscolaire et extrascolaire qui sont chargés de mettre en place diverses activités, sorties et projets en rapport aux objectifs choisis lors de l'écriture de ce Projet Educatif du Territoire.

Cela demande une continuité dans l'approche de la pédagogie dans les établissements de la ville et donc une communication entre tous les intervenants auprès du public.

En août 2025, ces objectifs servent de socle à la conception des objectifs pédagogiques.

III. LE CENTRE DE LOISIRS

1. Présentation du centre de loisirs

La structure a une capacité d'accueil de 180 enfants dont 60 maternelles, âgés entre 3 et 14 ans et qui sont répartis dans les différents bâtiments.

La structure se situe dans les Essarts, rue Champ du bois à l'orée de la forêt de la Londe Rouvray, est ouverte les mercredis et les vacances scolaires, elle propose également des activités accessoires en été.

Chaque tranche d'âge a un espace qu'ils peuvent investir, du mobilier et équipements adaptés (dortoir, toilettes, ...) ce qui permettra de répondre spécifiquement à leurs besoins physiologiques.

En plus de ses espaces, il y a une cuisine pédagogique, deux régies pour le matériel, une salle inclusive, une salle d'activité, une infirmerie, un bureau, une salle de pause, une cantine et un grand espace jardin avec différents équipements (balançoire, bac à sable, ...).

2. Présentation du public

Les enfants accueillis au centre viennent de divers quartiers de la ville de Grand Couronne (dont QPV) mais aussi des villes alentours selon la convention.

Les enfants ont des capacités et besoins spécifiques à leurs âges :

La petite enfance (3 à 5 ans)

Caractéristiques Morphologiques et Fonctionnelles

- Fragilité des articulations
- Se fatigue rapidement
- Mauvaise adaptation cardiaque
- Acquisitions motrices rapides

Aspects Psychomoteurs, Affectifs et Sociaux

- Distingue sa gauche et sa droite et de la coordination
- Peu attentif
- Besoin de mouvement, de jeu
- Curieux
- Crise d'opposition
- Motricité parfois désordonnée

Repères, Précautions et Conséquences au niveau de l'enseignement

- Etre clair sur les consignes
- Varier les exercices, les activités
- Attention à la régularité des rythmes de vie

Moyenne (6 à 8 ans) et Grande Enfance (9 à 12 ans)

Caractéristiques Morphologiques et Fonctionnelles

- Augmentation de la force
- Maîtrise corporelle
- Coordination, mouvements plus fins
- Possibilités d'adaptation à l'effort encore faible

Aspects Psychomoteurs, Affectifs et Sociaux

Besoin d'activité mais aussi de justice, d'initiative

Sens des responsabilités

Envie d'apprendre, de savoir

Identification, mimétisme de leur modèle

Besoin d'autonomie

Compétitif

Repères, Précautions et Conséquences au niveau de l'enseignement

Se fatigue rapidement lors d'efforts soutenus

Proposer une activité ludique, priorité à l'action.

Donner des consignes de réalisation claires, des repères précis qui sont répétés

Insister sur les qualités de coordination, d'adresse, précision, rythme, vitesse

Toutes ces particularités liées à l'âge et au développement de l'enfant sont à prendre en compte lors de la vie quotidienne et des activités.

Il faut prendre également en compte les besoins physiologiques (faim, soif, sommeil...), de sécurité, d'appartenance, d'estime et finalement, les besoins d'accomplissement. C'est pourquoi une journée type (voir annexe) a été mis en place, elle permet de respect le rythme des enfants.

IV. LA SESSION D'AOÛT 2025

1. Modalité d'inscription

Les familles ont la possibilité de faire l'inscription en mairie au guichet unique et d'effectuer une préinscription sur le Portail Famille.
L'inscription est à la semaine, sauf pour les enfants avec des besoins d'aménagements spécifiques (rdv médicaux et handicap).

L'accueil des enfants se fait de 7h30 à 9h et le départ progressif a lieu de 16h30 à 18h30.

Le car de la ville amène les enfants le matin à 9h et part à 16h30 (voir horaires en annexe)

2. Objectifs pédagogiques

Un objectif pédagogique est une intention éducative précise que l'on souhaite atteindre à la fin d'une activité, d'une sortie ou d'un temps de vie quotidienne. C'est le but que les animateurs se fixent pour les enfants, formulé de manière claire, observable et mesurable.

1. Permettre à chaque enfant de vivre la mixité et de renforcer la cohésion du groupe et adopter des attitudes respectueuses envers tous.

a) Amener chaque enfant à adopter un comportement respectueux lors des activités sportives, en acceptant les règles, en valorisant ses partenaires et en respectant ses adversaires.

b) Encourager chaque enfant à respecter les différences de chacun (pratiques,origines, croyances, genres) et à adopter un comportement égalitaire et inclusif, sans aucune discrimination.

c) Permettre une flexibilité dans le programme d'animation

2. Inciter chaque enfant à s'épanouir en choisissant, selon ses envies et besoins et les activités qu'il souhaite réaliser.

a) Favoriser son autonomie en créant des pôles d'animations qui lui permettent de s'exprimer, de construire son programme d'activités et de devenir acteur de ses vacances.

b) Permettre aux enfants de valoriser les activités réalisées durant l'été en les présentant et en les partageant lors de la Fête du Soleil.

3. Sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement et développer leur esprit de solidarité.

a) Permettre aux enfants de comprendre l'importance de préserver leur environnement et de s'entraider pour agir ensemble.

b) Amener les enfants à adopter des comportements éco-responsables tout en développant l'entraide et la solidarité.

3. Thématique de la session, sorties et activités

Pour diversifier les activités, favoriser le choix de l'enfant, et encourager l'échange entre les enfants de différents âges, les temps d'animations seront menés à part autour de plusieurs pôles : créatif, ludique, sportif, artistique (photo, vidéo…), bricolage/jardinage et flânage.

Les matins, les enfants choisiront des pôles sur lequel se placer et participer. Pour les activités, les tranches d'âge 3-4 ans et 5 ans seront mélangées. De même pour les 6/7 ans et 8 ans et plus.

Les enfants seront donc souvent avec un nouveau groupe pour le temps de l'animation, favorisant la mixité.

Ces activités seront majoritairement liées au thème de cette session :

L'EAU SOUS TOUTES SES FORMES

Les sorties ont également été choisies pour être en accord avec la thématique : l'atrium, le pavillon des transitions, lac de Bédanne et Lery Poses, plage de Veules-les-Roses.

4. L'accueil des enfants en situation de handicap

La SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) de la Seine-Maritime a réuni plusieurs partenaires (collectivités locales, associations d'éducation populaire et sportives) pour réfléchir à l'accueil des enfants en situation de handicap en dehors du temps scolaire. Un état des lieux a montré la nécessité de créer une charte d'accueil inclusif (en annexe).

L'accueil de mineurs en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives de son entourage.

Chaque situation étant particulière, il est important de rencontrer la famille ou les éducateurs au préalable afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne de leur enfant.

Le directeur et la famille ou les éducateurs discutent pour permettre de prendre en note les consignes, les difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer. Cette note pourra être complétée par un PAI (projet d'accueil individualisé)

Le directeur s'engage à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à ses équipes, notamment à la personne chargée d'encadrer les mineurs à troubles.

Des rencontres régulières ont lieu entre la famille ou les éducateurs et la direction afin de suivre l'évolution de l'enfant tout au long de la session.

5. L'équipe pédagogique

L'équipe d'encadrement

La direction :

- Lauréline BOUYNOT (directrice)
- Yasemin SAHIN (adjointe, référente des maternelles et assistante sanitaire)
- Rubin PITOU (adjoint et référent des élémentaires)

Les animateurs :

- 3-4 ans : Camille, Elsa, Zineb et Islem
- 5 ans : Zohra, Ousseynou, Abir, Olivia et Iury
- 6-7 ans : Ingrid, Rosa, Shaima, Rayan, et Janna
- 8 ans et + : Mathys, Manon, Chloé, Hasfa etJassim

Les camps :

- Melinda JARAMILLO (responsable de camps) avec

du 4 aout au 8 août :

- Paul
- Ingrid

du 11 août au 14 août :

- Mathys
- Mariam

Les différents rôles et missions

L'animateur / l'animatrice

L' animateur encadre et anime des activités variées visant à favoriser l'éveil, l'épanouissement et la socialisation des enfants. Sa mission principale est d'assurer leur sécurité physique, morale et affective, tout en travaillant en collaboration avec son équipe et la direction. Il participe à la mise en place et au suivi des objectifs pédagogiques. Il adopte une posture adaptée auprès des jeunes : bienveillance, écoute, exemplarité dans son comportement et équité envers tous les enfants.

L'adjoint / l'adjointe de direction

L'adjoint de direction seconde le directeur dans la gestion et l'organisation du centre. Il encadre l'équipe d'animation, participe à la mise en œuvre du projet pédagogique et assure la continuité de direction auprès des animateurs.

L'assistant / l'assistante sanitaire :

L'assistant sanitaire veille à la santé, à l'hygiène et au bien-être des enfants ainsi que de l'équipe tout au long de la session. Il tient à jour les fiches sanitaires, les trousses de secours et le cahier d'infirmerie. Il administre les traitements spécifiques aux enfants lorsque nécessaire. Le PSC1 est obligatoire pour exercer cette fonction.

Le directeur / la directrice :

Le directeur conçoit, organise et coordonne le fonctionnement global du centre. Il garantit la sécurité, la qualité de l'accueil et le respect de la réglementation.

En plus de toutes les missions de l'animateur, ses missions principales sont :

- Élaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique en lien avec le projet éducatif.
- Recruter, encadrer et accompagner l'équipe d'animation.
- Organiser les plannings, activités et sorties.
- Assurer la gestion administrative et budgétaire du centre.
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Entretenir des liens avec la hiérarchie, les familles et les partenaires institutionnels.
- Garantir le respect des normes, de la législation ACM et des valeurs de la structure.

6. Les moyens matériels et lieux ressources

Les transports

Bus de la ville

Le centre de loisirs Jean Coiffier à accès aux transports fournis par la ville

Bus de location

Pour certains trajets, la ville de Grand Couronne va louer des bus supplémentaires

Trafics

Certains déplacements se feront grâce aux véhicules 9 places de la ville. Cela permet aux animateurs de prendre certains enfants pour faire des activités dans des lieux plus spécifiques (par exemple la bibliothèque).

Transports en commun

Le centre est bien desservi par le réseau astuce, il est donc possible de réaliser certains trajets pour accéder aux différents lieux de la ville.

Lieux et services de la ville (gratuits)

La forêt

Située juste au sud-est de la forêt domaniale de La Londe-Rouvray, cette zone forestière de près de 7 hectares abrite une grande diversité d'arbres, de plantes et d'animaux. C'est un endroit idéal pour se rafraîchir en été tout en profitant d'une jolie vue.

Le pumptrack

Ce voisin direct du centre ravira petits et grands. On peut y pratiquer VTT, skate, roller, draisienne et trottinette. L'accès est libre, et un éducateur sportif de la ville encadre parfois des séances selon ses disponibilités, notamment avec les enfants du centre.

La bibliothèque

Plus qu'un simple lieu de livres, la bibliothèque propose également BD, mangas, CD et jeux vidéo : il y en a pour tous les goûts.

Des sorties en petits groupes y sont organisées, surtout pour les plus jeunes. Elles sont encadrées par les bibliothécaires qui animent des temps de lecture avec des sélections d'ouvrages en lien avec le thème de la session.

La ludothèque

Même si elle est fermée en août, des jeux de société et des jeux en bois seront empruntés afin que les enfants puissent profiter d'activités ludiques malgré tout.

La piscine

La piscine de Grand-Couronne permet aux enfants de se dépenser et de s'amuser. Elle est adaptée aussi bien aux petits qu'aux grands.

Le parc urbain jesse owens

Ouvert à tous et adapté à tous les âges, ce parc dispose d'espaces dédiés aux sports, aux jeux et à la détente. C'est un lieu idéal pour les jeux de balles, et les animateurs sont encouragés à y emmener les enfants pour se défouler.

La salle et le stade Delaune

Ces équipements accueillent les clubs sportifs, les écoles, ainsi que d'autres services municipaux.

Le terrain de rugby

Il est principalement utilisé par le club de rugby, mais reste également accessible aux autres services de la ville.

7. Organisation de l'équipe

Recrutement

Les services de la ville ont sélectionné, parmi les animateurs disponibles en août, les diplomés et les stagiaires BAFA et BPJEPS ainsi que les vacataires, afin de constituer une équipe dynamique et polyvalente. Des rendez-vous individuels ont été menés par la direction afin de mieux connaître les animateurs et les placer au mieux dans l'équipe (tranche d'âge).

Réunion de préparation

Deux réunions de préparation ont été programmées, les 28 juin et 2 août. Elles permettent à l'équipe de se rencontrer et d'élaborer les plannings d'animation, des animateurs et de préparer la Fête du soleil.

Réunions hebdomadaires

Des réunions ont lieu chaque jeudi soir après la fermeture du centre. Elles permettent de faire le point sur les jours écoulés et de préparer la semaine suivante, en intégrant les ajustements nécessaires évoqués lors de ces temps d'échange.

Points en individuel

Des points sont faits toutes les deux semaines avec l'équipe d'animation pour connaître leurs attentes, partager les remarques qu'ils peuvent avoir ou faire part d'une problématique à l'équipe de direction. Cela permet à la direction également de faire part de ses observations.

Ce point sera hebdomadaire pour les stagiaires afin de les accompagner au mieux pendant cette session.

8. Règles de bon fonctionnement

Les sorties

Les animateurs doivent obligatoirement avoir avec eux :

- La liste des enfants qu'ils encadrent
- Une ou deux trousses de secours
- Les numéros d'urgence
- Un moyen de communication

Si la sortie concerne une activité payante, ils doivent également avoir le bon de commande sur eux.

Ils doivent être facilement reconnaissables par les enfants (par exemple en portant un gilet jaune) et rester joignables par la direction à tout moment. Enfin, ils doivent conserver leur posture d'animateur et adopter un comportement professionnel tout au long de la sortie.

Ils sont garants du bon déroulé de la sortie ainsi que de la gestion des horaires et du pique-nique.

Les soins

Tout soin fait à un mineur ou à un membre de l'équipe d'animation doit être indiqué dans le cahier d'infirmerie. Si il s'agit du soin d'une blessure à la tête, elle doit être communiquée à la direction, à l'assistant sanitaire et aux parents. Un carnet de liaison sera mis en place pour aider à la communication de ses éléments aux parents.

Pour tout soin qui demande d'autres moyens que ceux fournis par l'infirmerie, l'animateur/assistant sanitaire doit appeler une autorité compétente (SAMU) pour connaître les démarches à suivre. Quand un enfant est malade, il est mis dans l'infirmerie et ses parents sont appelés.

L'assistant sanitaire est le seul à pouvoir fournir un traitement à un enfant, une ordonnance médicale est obligatoire dans ce cas. Si il s'agit d'un PAI, il est garant de son application, le fournissant au personnel de cantine et l'emmenant avec l'enfant en sortie.

Les affaires personnelles

Le centre décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des affaires personnelles des enfants, quelle qu'en soit la nature. Il est donc recommandé de ne pas leur confier d'objets de valeur susceptibles d'être endommagés, perdus ou volés pendant les activités ou les sorties.

Le téléphone portable

Pour les enfants :

Si votre enfant possède un téléphone portable, celui-ci doit être remis à la direction dès son arrivée au centre. Il lui sera restitué à son départ.

Pour les adultes encadrants :

L'utilisation du téléphone portable est tolérée uniquement pour :

- Prendre des photos
- Communiquer avec l'équipe, la direction ou d'autres interlocuteurs liés à l'activité professionnelle
- Animer certaines activités si besoin

Tout autre usage (réseaux sociaux, jeux, etc.) est strictement interdit durant le temps de travail. Les animateurs pourront utiliser leur téléphone librement pendant leurs pauses.

Droit à l'image

Les photos ne seront diffusées sur les réseaux sociaux de la ville que si les parents ont signé une autorisation de droit à l'image pour leur enfant.

Les animateurs et la direction n'ont en aucun cas le droit de publier ces photos sur leurs réseaux sociaux personnels ou de les partager.

Alcool et drogues

La consommation d'alcool et de drogues est strictement interdite pendant les heures d'ouverture du centre, que ce soit dans l'enceinte du centre ou lors des sorties. Les animateurs et la direction ne doivent en aucun cas être sous l'influence de ces substances durant leur temps de travail sous peine de sanction immédiate.

La consommation de tabac et de cigarette électronique est tolérée uniquement pendant les pauses, à condition qu'elle ne soit pas visible des enfants et qu'elle respecte la législation en vigueur concernant le tabac dans l'espace public.

Un espace fumeur a été désigné au début de la session à l'extérieur de la structure, les animateurs pourront s' y rendre pendant leurs pauses

Les pauses des animateurs

Les animateurs disposent de 30 minutes de pause par jour, soit de 13h à 13h30, soit de 13h30 à 14h. Pendant ce temps, ils doivent être à l'écart des enfants, soit dans la salle qui leur est attribuée, soit à l'extérieur du centre.

Même durant leurs pauses, les animateurs doivent conserver une posture professionnelle, car ils restent représentants de la ville de Grand-Couronne.

Évaluation de l'équipe pédagogique

Evaluation des animateurs

Les animateurs seront évalués à l'aide d'un document d'auto-évaluation (voir annexe). Ce document sera rempli lors de la réunion de préparation, du bilan de mi-session et du bilan de fin de session. Pour les stagiaires, il sera complété chaque semaine.

Cette auto-évaluation permettra à chaque animateur de suivre son évolution et d'identifier plus facilement les points à améliorer.

Evaluation des stagiaires

En complément de l'auto-évaluation (annexe), les stagiaires rempliront également une fiche de suivi hebdomadaire (annexe). Celle-ci a pour objectif de les encourager à proposer et à mener des activités variées et réfléchies, tout en leur permettant de mieux comprendre et d'appliquer les compétences liées au métier d'animateur.

Evaluation des objectifs pédagogique

Dans le sas d'entrée du centre, un mur sera dédié à l'évaluation des objectifs pédagogiques sous une forme ludique qui sera remplie par l'équipe encadrante. Des bilans des objectifs seront faits à chaque réunion.

Hygiène & sécurité

Le ménage, le nettoyage du dortoir et la restauration sont gérés par les services de la ville de Grand-Couronne.

Ils ont leurs locaux dans le centre (ménage et cuisine) qui sont inaccessibles au public (fermés à clé).

Des repas témoins sont faits pour chaque atelier cuisine, stockés dans le réfrigérateur dans la salle animateur dont la température est relevée matin et après-midi.

Un exercice incendie sera effectué pendant la session.

9. Communication

Communication papier

En plus du flyer (annexe) comportant les sorties de cette session, certains rappels vous seront communiqués par papiers (annexe) (demande de maillot de bain, de tenue de change, temps forts, etc…).

Tableau d'affichage

Toutes les informations plus ou moins importantes seront affichées sur le tableau d'affichage qui sera mis à jour quotidiennement.

Facebook

Les informations importantes seront communiquées sur les réseaux sociaux, notamment sur les sorties, temps forts et la fête du soleil.

Café-Parent

Venez discuter avec les animateurs et la direction autour d'une boisson (café, thé, sirop ou jus), tous les jeudis de 16h30 à 18h30.

10. Les camps

Pendant la session, il y aura 2 camps et une nuitée :

- du 04/08 au 08/08 : Pont d'ouilly
- du 11/08 au 14/08 : Pont d'ouilly
- du 26/08 au 27/08 : Parc des Canadiens

Ces camps, organisés par la ville, seront encadrés par une responsable de camp ainsi que deux animateurs (un du centre et un animateur du local jeune delaune). La nuitée sera encadrée par 2 animateurs du centre.

Pont d'Ouilly

En bord de rivière, les enfants profitent d'un cadre idéal pour pratiquer différents types d'activités encadrées par des professionnels : des activités sportives, des activités nature et des animations tout l'été (concerts, soirée contes, tournois sportifs, …) ainsi que des excursions à proximité de la base de loisirs pour découvrir les richesses culturelles de la Normandie.

Les 16 enfants dormiront dans des tentes (matériel de la ville de Grand-Couronne) et participeront aux temps de vie quotidienne, aux animations et veillées ainsi qu'aux activités proposées par la structure :

- VTT
- Biathlon : course sprint, tir laser, course d'orientation
- Stand Up Paddle
- Canoë-kayak

Parc des Canadiens

Le parc des canadiens est le plus important élevage de bisons canadiens en Europe. C'est une immersion en mode Cow-Boy ou les 8 enfants feront plusieurs activités :

- Visite du parc des loups
- Visite en camion militaire
- Atelier Cuir

Les enfants et animateurs passeront la nuit en Tipi-Hotel où le confort d'une chambre d'hôtel fusionne avec le charme d'un séjour en tipi.

Les camps respecteront la réglementation en vigueur pour les accueils collectifs de mineurs (repas témoin, hygiène …) , ainsi que l'ensemble des consignes définies dans ce projet pédagogique.

10. La Fête du Soleil

La fête du soleil vise à renforcer les liens entre les familles et le centre de loisirs/local jeunes, tout en permettant aux familles de découvrir l'un des lieux où leurs enfants passent leurs vacances et leurs mercredis. Il a également pour objectif de clôturer en beauté les sessions estivales.

Le centre a accueilli 400 personnes en 2023, ce fut une grande réussite grâce à une communication sur les réseaux sociaux (compte à rebours, vidéo, …) et à la mobilisation des services de la ville et de l'équipe d'encadrement.

On pourra y retrouver :

- jeux en bois (empruntés à ludothèque Drago Ludo)
- des stands tenus par les animateurs avec diverses activités
- une exposition photo réalisée par les enfants
- des structures gonflables
- des espaces avec de la décoration et du mobilier réalisé lors des animations bricolages

L'évènement aura lieu le 29 août de 19h à 21h30 en même temps que le Disco Roller au Pumptrack (plus d'info sur Facebook).

Il y aura une restauration sur place avec Les délices de liza (spécialités marocaines).

V. CONCLUSION

Ce projet pédagogique pose le cadre de l'accueil au centre Jean Coiffier pour cet été. Il rappelle l'importance d'un environnement sécurisant, bienveillant et adapté aux besoins de chaque enfant.

L'équipe d'animation veille à proposer des activités variées, à favoriser l'autonomie, la mixité, l'inclusion et la solidarité, en lien avec le projet éducatif de la ville de Grand-Couronne.

Enfin, chaque animateur a un rôle essentiel dans la mise en œuvre de ces objectifs, afin de garantir à chaque enfant des vacances épanouissantes et enrichissantes.

Projet Educatif Local

de la ville de Grand-Couronne

2019-2024

Préambule

Eduquer signifie éveiller l'enfant, l'accompagner à développer ses capacités physiques, psychiques et intellectuelles, l'aider à épanouir ses potentialités, répondre à sa curiosité, éveiller sa sensibilité, sa créativité et développer son sens critique. Il s'agit aussi de le préparer progressivement à l'évolution sociale, culturelle et économique de la société, elle-même inscrite dans un contexte mondial.

Si l'Education initiale est fondamentale dans le parcours de l'enfant, il faut rappeler qu'elle est un long processus qui débute à la naissance et qui se poursuit tout au long de la vie.

Dans notre société, on constate que l'Education cristallise des tensions toujours plus nombreuses. L'école ne peut seule, faire face aux inégalités croissantes, à la peur du déclassement et à l'échec scolaire sans la mobilisation de toutes les forces vives de la société.
Ainsi, depuis les premières lois de décentralisation, la commune est, face à ces enjeux, devenue l'acteur pivot : du fait des compétences obligatoires qui sont les siennes mais aussi, au même titre que l'école, elle est devenue le lieu de convergence de toutes les questions liées à l'exercice de la citoyenneté et du projet républicain. La commune a une place toute particulière. Elle est légitime pour associer, coordonner l'ensemble des acteurs pour mener et animer une politique éducative sur son territoire, lieu de vie et d'intégration des enfants et de leurs familles. C'est véritablement à cette échelle que l'on peut construire, d'une part, une continuité éducative et, d'autre part, favoriser des convergences éducatives.

La commune s'est investie de manière déterminée et volontariste bien au-delà de ses simples compétences obligatoires. Les enfants Grand Couronnais peuvent ainsi disposer d'une offre éducative riche et variée dans des domaines tels que le sport, la santé, la culture, le développement durable ou encore la technologie et la science.

Dans ce souci de cohérence et d'efficience, la Ville de Grand-Couronne a souhaité élaborer un Projet Educatif Local en faveur 0- 20 ans associant ses partenaires autour de valeurs communes, de principes directeurs et d'objectifs communs.

LE PEL ET SON TERRITOIRE DE MISE EN OEUVRE

Un Projet Éducatif Local constitue un cadre de référence formalisé pour mener une politique éducative cohérente et ambitieuse sur un territoire défini. Il intègre le Projet Educatif De Territoire (PEDT).

S'appuyant sur le territoire et ses ressources, il permet à tous les partenaires éducatifs de formuler des objectifs communs et de s'approprier une culture et un langage commun.

S'il existe une dynamique globale à l'échelle de la commune, il est néanmoins important de prendre la mesure de la distinction des différents bassins de vie sur le territoire. En effet, chaque quartier de la ville fonctionne de manière différente. Cette échelle implique des adaptations spécifiques et la mobilisation de ressources différentes. Dans ce cadre, la ville s'appuie notamment sur les orientations définies dans le cadre du contrat de ville.

Définir un PEL s'est aussi prendre la mesure de l'importance que doit avoir le territoire éducatif. Son action doit permettre un rayonnement plus large que ses propres frontières et doit donner la capacité à ses habitants de pouvoir se projeter au-delà des frontières de la ville et ainsi saisir l'ensemble des ressources existantes à des échelles de territoire beaucoup plus large.

Il est bien plus qu'un programme d'actions, il est un processus dynamique qui donne du sens à l'ensemble du domaine éducatif jusqu'aux actions éducatives elles-mêmes.

Le Projet Educatif Local constitue aussi une nouvelle approche des questions éducatives dans leurs relations avec le tissu social, culturel et économique local.

Il conduit, de fait, à repenser l'éducation dans son ensemble et non plus isolément les questions scolaires, périscolaires ou extrascolaires.
En effet, la réussite éducative d'un enfant se construit à travers différents espaces éducatifs, celui de la famille, celui de l'école, celui des activités quotidiennes durant lesquels il expérimente ses acquisitions scolaires, découvre de nouveaux horizons, développe de nouvelles aptitudes, accroît sa confiance et son autonomie et apprend à vivre avec les autres.

LES VALEURS SUR LESQUELLES SE FONDE NOTRE PROJET EDUCATIF LOCAL

Les textes fondateurs

Construire une action éducative implique nécessairement de s'accorder sur des valeurs partagées. Celles-ci s'appuient sur les textes généraux, qui fondent notre modèle de société :

- La Constitution Française avec la devise de la République : liberté, égalité, fraternité
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Des principes immuables qui guident le projet

- Reconnaître et accompagner les parents comme premier éducateur en respectant leur histoire de vie, leur culture, leur cadre de référence et en les associant dans l'analyse des besoins et les choix des mesures éducatives avec l'ensemble des intervenants auprès des enfants,
- Considérer l'enfant dans sa globalité et non seulement comme élève et ainsi articuler au mieux les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire,
- Affirmer l'équité, la mixité et l'égalité des droits aux services et aux activités péri et extra scolaires, aux équipements municipaux et associatifs, et plus globalement aux savoirs, à la culture et aux loisirs, notamment en instaurant une tarification adaptée aux capacités contributives de chaque usager,
- Rendre l'enfant acteur de son éducation,
- Développer le sens de l'intérêt général par rapport à l'intérêt particulier afin d'apprendre aux enfants les principes du « vivre ensemble », à se respecter, à discuter, à argumenter et à développer son sens critique,
- Soutenir l'enfant dans l'apprentissage de son autonomie.

Ce que nous souhaitons transmettre

- Se respecter et respecter les autres,
- Développer le sens de la solidarité, de la coopération et du vivre ensemble,
- S'engager, être responsable et participer à l'évolution sociale,
- Vers plus d'égalité et de respect de la dignité humaine,
- Développer le sens critique,
- S'ouvrir aux autres et au monde.

Ce que nous souhaitons construire ensemble

- Développer les pratiques citoyennes permettant à l'enfant et à l'adulte de s'exprimer et de décider ensemble,
- Rechercher l'épanouissement et la qualité de vie de chacun et développer son autonomie, comme moteurs de l'activité sociale,
- Construire une estime de soi,
- Promouvoir l'émancipation individuelle et collective,
- Promouvoir l'ouverture aux autres et au monde par l'accès à la connaissance,
- Accroître les facultés individuelles de choix et d'action dans un cadre collectif,
- L'égal accès à l'éducation et à la connaissance pour tous,
- La réduction des inégalités,
- Le refus de toute discrimination, qu'elle soit de nature culturelle, sociale ou sexiste,
- Le respect de la laïcité,
- L'expression des enfants dans tous les espaces éducatifs,
- La coopération avec les parents, reconnus comme premiers éducateurs, dans tous les espaces éducatifs,
- La prise en compte de la contribution de tous les acteurs (enfants, familles, éducateurs, institutions),
- La cohérence et la complémentarité des différents projets, dans la continuité des temps de l'enfant,
- L'émergence d'une culture commune.

LA MÉTHODE

Un travail de diagnostic

La mise en place d'un projet éducatif local passe par un travail d'évaluation des ressources du territoire et des fragilités de ce dernier pour orienter les actions. Durant le processus de sa mise en œuvre, cette « photographie » des caractéristiques de la ville permet de répondre au plus juste aux besoins et attentes des familles, des enfants et des jeunes. Ainsi, sur la base des orientations éducatives de la ville et de ses partenaires, le projet prend sens tout au long de sa mise en œuvre.

La consultation des parents et des jeunes

Fidèle à son ambition, la ville favorise la participation de tous à l'élaboration de ce projet. Cela implique nécessairement d'être attentif aux préoccupations de tous et ainsi de permettre l'expression des souhaits de l'ensemble des usagers et bénéficiaires des propositions et actions mise en œuvre. Dans le déroulement du PEL, il est donc prévu de consulter régulièrement la population.

Concertation des équipes municipales

Au cœur des actions du PEL, les services de la ville sont consultés régulièrement sur sa mise en œuvre. Chacun des services associés propose une déclinaison opérationnelle des orientations du PEL. Les actions sont évaluées et permettent des ajustements au plus près des objectifs fixés. Des rencontres régulières permettent cette approche.

Consultation des partenaires

Pour trouver sens, le PEL doit nécessairement s'appuyer sur l'expertise et l'expérience de l'ensemble des acteurs de l'action éducative. Il est donc nécessaire d'animer tout au long de la mise en œuvre du projet, une participation efficace où le regard des partenaires et institutions sera, scrupuleusement, appréhendé. La transversalité et l'addition de ces ressources est un point fondamental et l'essence même de l'ambition du PEL. Des réunions sont ainsi proposées pour mieux connaître les champs d'intervention de chacun et ainsi élaborer des projets communs.

LE PILOTAGE ET L'EVALUATION

Le PEL est un outil vivant et en perpétuellement renouvellement. Sa mise en œuvre doit donc favoriser un processus continu de questionnement de ses constats et orientations.

Les actions conduites pour faire vivre le PEL font l'objet d'une évaluation continue pour ainsi mieux s'adapter aux besoins du territoire et de ses habitants.

Des initiatives aujourd'hui engagées pourront laisser place à des actions nouvelles. C'est un processus qui implique l'ensemble des partenaires : le public, les familles, les services, les partenaires…

C'est un projet non figé, qui saura s'adapter dans le temps aux opportunités et nouveaux besoins. Pour être partagée, cette dynamique s'appuiera sur :

- Des fiches actions, qui permettent une déclinaison opérationnelle du PEL. Chaque fiche précise, pour chaque action, ses objectifs et prévoit les modalités d'évaluation. De nouvelles fiches alimenteront en permanence le Projet Educatif Local,

- Un comité de pilotage, composé des élus de la ville, des représentants des services et des principaux partenaires sera mis en place. Il se réunira à raison de une à deux fois par an. Il suivra de manière rapprochée la mise en œuvre du PEL et son évaluation. Il devra par ailleurs porter un regard et formuler un avis sur les propositions de fiches actions avant validation.

Priorité 1

ACCOMPAGNER L'OUVERTURE AU MONDE ET A LA SOCIETE POUR CONSTRUIRE LES CITOYENS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

L'éducation à la citoyenneté reste un préalable à toute autre forme d'éducation et ambitionne de reconnaître l'autre et respecter le cadre dans lequel nous vivons : notre société. Parler d'éducation à la citoyenneté c'est évoquer simplement les notions de politesse, d'acceptation de l'autre dans toute leur diversité, de civisme, d'environnement, d'esprit critique, de liberté individuelle, de l'intérêt général qui additionne les intérêts particuliers, de responsabilité…
Parler d'éducation à la citoyenneté, c'est offrir aux enfants et aux jeunes la capacité et les outils pour comprendre leur société et les aider à y prendre la place qui est la leur.

Objectif 1 : Développer l'apprentissage du « vivre ensemble » et de la solidarité en favorisant le brassage culturel, générationnel et géographique

- Développer des initiatives pour lutter contre toutes les formes de discrimination en utilisant tous les ressorts de l'identité culturelle de l'individu, déconstruire les schémas de représentation, les stéréotypes et préjugés,
- Accompagner le développement du sens critique et la capacité à formuler des propositions qui pourront prendre sens collectivement
- Développer du lien et de la connaissance intergénérationnelle (familles, parents, enfants, mémoire et histoire,…),
- Eduquer à la mobilité et à ses enjeux, les enfants et les jeunes

Objectif 2 : Favoriser la prise de responsabilité et l'investissement des enfants et des jeunes dans la vie de la cité

- Permettre aux enfants de s'approprier les valeurs de la République et de maîtriser les pratiques et comportements civiques associés,
- Développer les espaces d'initiative dans lesquels les enfants et les jeunes pourront développer leur capacité de choix et leur sens critique,
- Créer les conditions d'une plus grande implication des enfants et des jeunes dans les actions ou projets,

Objectifs 3 : Penser les aménagements de l'espace public, l'accueil dans les équipements et dans les projets pour l'ensemble des enfants et des jeunes

- Poursuivre le travail d'accueil individualisé sur tous les temps de l'enfant avec la mise en œuvre de projet d'accompagnement individualisé,
- Permettre aux enfants et aux jeunes de participer à la réflexion des aménagements des espaces dédiés,
- Conforter la place du Conseil Communale des Enfants dans sa capacité à formuler des propositions,
- Accompagner le développement des compétences des encadrants dans la prise en charge des publics porteurs de handicap,
- Renforcer les partenariats de compétences pour renforcer la capacité des accueils à prendre en charge tous les publics (prise en charge, aménagement, accompagnement des familles,…)

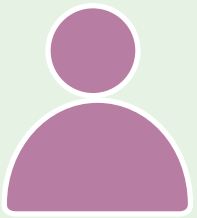

Objectif 4 : Permettre à chacun de s'approprier toutes les formes des nouvelles technologiques comme support à l'échange, à l'ouverture au monde et comme levier de développement personnel

- Poursuivre le schéma de développement du numérique dans les écoles et les équipements d'accueil de loisirs,
- Former l'ensemble des acteurs éducatifs pour une éducation des enfants et des jeunes à la lecture des images et à un usage critique du numérique,
- Généraliser les échanges entre familles et professionnels sur les opportunités et risques du numérique

Objectif 5 : Favoriser dans l'ensemble des initiatives la sensibilisation aux notions de développement durable et de respect de l'environnement

- Proposer dans les projets pédagogiques des orientations permettant de comprendre et agir sur son environnement,
- Multiplier dans les actions proposées les gestes éco-responsables,
- Apporter un soutien technique aux équipes éducatives dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'éducation à l'environnement

Priorité 2

COMBATTRE LES INEGALITÉS DANS TOUTES LEURS FORMES

L'éducation est un droit fondamental pour tous quelle que soit sa situation. L'ensemble des actions proposées doivent donc être, systématiquement, lors de leur définition, réfléchies pour être accessible pour tous. L'ensemble de la population doit pouvoir se sentir légitime de bénéficier des services qui lui sont proposés.

Objectif 1 : Favoriser l'accès de tous à l'information

- Améliorer la qualité de l'information en direction des familles, des enfants et des jeunes,
- Utiliser l'ensemble des ressources qui permettront un déplacement de l'information en ciblant plus spécifiquement les supports (plus offensive, plus adaptée aux nouvelles technologies, ciblée en fonction de la nature des informations et publics)

Objectif 2 : Favoriser l'exercice du droit aux loisirs et aux vacances

- Développer l'accompagnement des familles et des jeunes dans l'utilisation des dispositifs d'aide existants (temps forts d'information mutualisés, permanence dans les quartiers, faciliter les démarches d'inscriptions, accompagnement sur des projets…),
- Accompagner les jeunes eux-mêmes et les familles dans la conception et la réalisation de leurs projets de vacances et de loisirs (bourses aux projets, développement de séjours familles,…),
- Expérimenter des nouvelles offres de loisirs et de vacances dans des champs nouveaux et dans des démarches innovatrices

Objectif 3 : Accompagner les enfants, les jeunes et les familles vers l'offre socio-éducative, sportive et culturelle

- Identifier, renforcer, conforter les passerelles entre le temps scolaire, péri et extrascolaire sur l'ensemble des tranches d'âges (articulation, continuité, cohérence éducative, renforcement des connaissances mutuelles de l'ensemble des acteurs…),
- Analyser, développer et qualifier l'offre spécifique à formuler en direction des publics 11-15 ans fréquentant le moins les activités proposées ; sortir des cadres traditionnels institués pour répondre aux spécificités de ces publics,
- Poursuivre le travail d'amélioration de la qualité des accueils sur les structures en développant les compétences, renforçant les modalités d'accueil dans des conditions réfléchies pour chaque structure et inscrites comme un point majeur des projets pédagogiques,
- Favoriser, aider au développement de toutes les formes de mobilité des publics dans la ville et au-delà de ses frontières (projets inter-quartier, mobilité des services et des offres sur le territoire pour aller à la rencontre des publics, utilisation des transports en commun…),
- Favoriser l'accès à l'ensemble des équipements de la ville (parcs, équipements sportifs, espaces culturels,..),
- Rendre accessible et visible les projets des différentes associations du territoire et favoriser les actions passerelles pour une plus grande appropriation et une plus grande proximité pour le public,
- Favoriser l'accès aux loisirs des jeunes filles et renforcer la mixité filles/garçons

Objectif 4 : Favoriser l'accès de tous à la santé par des actions éducatives et des actions d'accompagnement

- Développer la lutte contre les conduites addictives et les comportements à risque,
- Promouvoir les initiatives sur les thématiques de la nutrition et de l'estime de soi sur tous les temps de l'enfant (scolaire, péri et extrascolaire),
- Favoriser l'émergence d'actions promulguant la notion de « sport santé »,
- Conforter et étendre le réseau des partenaires de prévention et d'éducation à la santé,
- Renforcer les compétences des acteurs en développant des actions de formation ciblées

Objectif 5 : Favoriser l'accès à l'autonomie et à l'emploi des jeunes

- Soutenir les dispositifs d'information sur les formations, l'orientation professionnelle,
- Renforcer les partenariats et maintenir la présence des dispositifs de droit commun sur le territoire,
- Développer les initiatives privilégiant la mobilité des jeunes pour leur insertion,
- Développer les projets d'accompagnement des premières expériences professionnelles et des offres de stage à valeur ajoutée

Objectif 6 : Prévenir les comportements à risque et la petite délinquance

- Définir dans le cadre du CLSPD (Conseil Local de Prévention de la Délinquance) des objectifs relatifs au public jeune,
- Conforter le développement des initiatives dans le cadre des actions politique de la ville ayant pour finalité la cohésion sociale,
- Renforcer le rôle et la place de la prévention spécialisée,
- Déployer des actions de proximité pour renforcer la médiation sociale sur les territoires les plus fragilisés

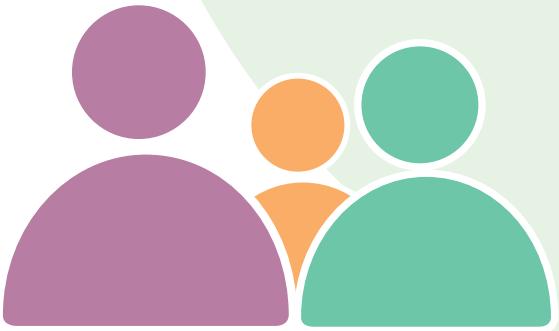

Priorité 3

VALORISER ET SOUTENIR LE RÔLE ET LA FONCTION DES PARENTS

On peut rapidement établir le constat que, de plus en plus tôt, l'organisation de notre société prend le relais des parents dans leur travail éducatif. Les raisons et conséquences sont multiples. De la même manière, nous savons de mieux en mieux qu'il n'y a pas d'actions éducatives efficaces sans les parents. Travailler en partenariat avec les familles, soutenir l'exercice de la fonction parentale fait partie d'un projet éducatif local.

Objectif 1 : Porter dans le développement de nos actions une attention toute particulière pour les publics les plus fragilisés et les plus éloignés

- Valoriser les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...,
- Développer des modalités d'accompagnement vers les propositions éducatives pour les familles les plus éloignées et les plus fragilisées,

Objectif 2: S'appuyer sur les ressources et partenaires agissant pour la parentalité dans le développement de nos initiatives

- S'inscrire dans un partenariat le plus large possible d'acteurs intervenant dans l'appui à la parentalité,

Objectif 3: Inscrire dans les projets des services et dans le développement des dispositifs la question fondamentale de la mixité sociale

- Soutenir les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux divers, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles différentes

Priorité 4

DEMOCRATISER L'ACCES AUX PRATIQUES ARTISTIQUES, CULTURELLES ET SPORTIVES

L'activité sportive, la pratique artistique et culturelle sont des dimensions à part entière dans l'éducation des enfants et des jeunes. Elles favorisent leur bien-être et leur épanouissement. Ce sont des éléments clefs de tout parcours éducatif. Ces disciplines doivent pouvoir bénéficier à tous. Leurs accès doit être possible dès le plus jeune âge, sans conditions.

Objectif 1 : Développer l'idée de parcours culturel et sportif, pour les enfants et les jeunes

- Développer et valoriser les partenariats de projets avec l'Education Nationale dans le cadre du temps scolaire,
- Concevoir des partenariats avec les structures d'accueils péri et extrascolaire, afin de les accompagner dans leur réflexion sur la place de l'éducation artistique dans les projets d'équipement (objectifs, concepts de projets, outils, ressources, compétences, médiation culturelle, place dans le temps de l'enfant,...),
- S'appuyer et soutenir les ressources locales en matière d'actions sportives pour conforter l'idée que cette activité est un vecteur d'épanouissement et d'éducation,
- Renforcer les passerelles entre les éducateurs sportifs, l'école et les clubs sur les différents temps de vie de l'enfant et du jeune

Objectif 2 : Rendre accessible l'ensemble des ressources et actions culturelles

- Renforcer la communication dédiée à l'enfance et la jeunesse sur l'offre culturelle et sportive locale,
- Développer des initiatives au plus près des populations les plus éloignées des ressources

Grand-Couronne

journée type au centre

JOURNÉE TYPE ENFANT

7h30 - 9h : accueil des enfants au centre
9h00 - 9h30 : appel et présentation des activités du jour
9h30 - 11h30 : activités
11h30 -12h : retour au calme, rangement de la salle, lavage de main
12h-13h : Repas
13h-13h30: temps calme
13h30-14h: temps en autonomie
14h-16h : activités
16h- 16h30 : goûter
16h30 - 18h30 : départ des enfants du centre

JOURNEE TYPE ANIM

7h30 - 9h30 : arrivée échelonnée des animateurs
9h30 - 11h30 : activités
11h30 -13h : retour au calme, rangement de la salle, lavage de main, repas
13h-14h: pause de 30 min 13h-13h30/ 13h30-14h
14h-16h : activités
16h- 16h30 : goûter
16h30 - 18h30 : départ échelonné des animateurs

HORAIRES BUS

Matin

8h20 - Jesse Owens

8h30 - Picasso

8h40 - Parc Diderot

8h50 - Local Jeune

9h00 - Centre Jean Coiffier

Après-Midi

16h40 - Centre Jean Coiffier

16h50 - Local Jeune

17h00 - Parc Diderot

17h10 - Picasso

17h20 - Jesse Owens

⚠ Les horaires de l'après-midi peuvent être retardées en fonction des sorties.

Charte pour un accueil de loisirs inclusif en Seine-Maritime

ACADÉMIE DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime

PRÉSENTATION DE LA CHARTE POUR UN ACUEIL DE LOISIRS INCLUSIF EN SEINE-MARITIME

Dans le cadre de ses missions de développement territorial des politiques éducatives et de soutien aux pratiques inclusives, le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Seine-Maritime (SDJES 76) a souhaité réunir les membres du Groupe d'appui départemental aux Projets éducatifs de territoire (GAD aux PEDT) autour des enjeux liés à l'inclusion des mineurs en situation de handicap dans les accueils collectifs de mineurs. Ainsi, le SDJES a réuni ses partenaires institutionnels, les collectivités signataires d'une convention PEDT, les associations d'éducation populaire et les associations sportives afin de s'emparer de la question de l'accueil de mineurs en situation de handicap sur les temps périscolaires et extrascolaires. Une première réunion rassemblant les partenaires cités précédemment a permis de procéder à un état des lieux de l'existant en Seine-Maritime et a mis en lumière le besoin d'élaborer une charte d'accueil inclusif.

Aussi, un comité de rédaction s'est mis en place à compter du mois d'avril 2022 afin d'écrire une charte qui permettra de communiquer envers les familles, d'afficher une démarche inclusive dans les accueils collectifs de mineurs et de mutualiser les bonnes pratiques. Ce comité de rédaction est représenté par les villes de Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Grand-Quevilly, Rouen, et Fécamp ainsi que par les associations telles qu'Anim'Elbeuf, la Maison des Jeunes et de la Culture d'Elbeuf, Saint Thomas d'Aquin, l'Union Française des Centres de Vacances (UFCV), le Pôle ressources handicap 76, la Coordination Handicap Normandie et enfin la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime.

Cette charte rédigée collectivement s'appuie sur les textes fondamentaux tels que la convention relative aux droits de l'enfant, la convention relative aux droits des personnes handicapées, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les art. L114 du code de l'action sociale et des familles et le guide de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative. Enfin, la charte vise l'égal accès aux loisirs de tous les mineurs et le vivre ensemble.

Cette charte a pour ambition d'informer les familles sur les conditions d'accueil des enfants porteurs de handicap au sein des centres de loisirs périscolaires et extrascolaires et lors de séjours de vacances. Elle se veut être un document de référence et de formalisation de l'engagement des organisateurs de l'accueil collectif de mineurs, signataires de la charte. Cette charte pourra être transmise aux familles pour information lors des inscriptions, affichée dans les locaux des centres de loisirs…A charge du signataire de la charte de la rendre visible au travers d'outils de communication interne.

LA CHARTE A POUR OBJET DE

- **Encourager** les conditions de mise œuvre d'un accueil pour tous les mineurs et assurer la qualité éducative,
- **Formaliser** une démarche inclusive en accueil collectif de mineurs et définir un cadre de référence partagé,
- **Informer** les familles sur les conditions de l'accueil d'enfants en situation de handicap,
- **Mettre en synergie** les acteurs éducatifs et mutualiser les bonnes pratiques,
- **Matérialiser et valoriser** l'engagement des structures accueillantes,
- **Offrir des solutions** de répit aux parents et lieux de socialisation adaptés aux mineurs.

Pôle ressources handicap 76 · Allocations Familiales Caf de Seine-Maritime · Coordination Handicap Normandie · ADM 76 · 76 Maison départementale des personnes handicapées

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE POUR UN ACCUEIL DE LOISIRS INCLUSIF S'ENGAGENT À

- Sensibiliser et accompagner les équipes et les enfants/jeunes accueillis pour intégrer la dimension inclusive ;
- Développer une approche en réseau pour faciliter les modes d'accompagnement des enfants et des familles ;
- Favoriser un accueil inclusif en adaptant les fonctionnements et aménageant l'environnement d'accueil ;
- Faciliter la participation et l'implication des familles et des enfants/jeunes ;
- Faire vivre la charte en la déclinant dans les projets éducatifs et pédagogiques, en la diffusant auprès des familles, des équipes et des partenaires ;
- Contribuer à l'évaluation de la charte et de la démarche inclusive qu'elle engage.

La structure qui souhaiterait signer la charte devra en amont renseigner un formulaire d'adhésion en ligne :

https:/www.prh76.fr

L'adhésion à la charte est d'une durée de 3 ans. Dépassé ce délai, la structure devra réitérer son adhésion.

La déclinaison opérationnelle de la charte est variable selon les signataires de la charte car tous ne sont pas au même niveau d'avancement dans la démarche inclusive. Aussi, elle tend à se traduire de la manière suivante, pour chacun des protagonistes cités ci-dessous.

Les collectivités et les associations organisatrices d'accueil de loisirs œuvrent à :	• La diffusion de la charte dans les accueils de loisirs et au travers des outils d'information et de communication à destination des familles. • L'information des familles sur les conditions d'accueil et d'inscription. • L'intégration de la démarche inclusive aux projets éducatifs et pédagogiques. • L'information, accompagnement et la formation des équipes. • L'adaptation des conditions d'accueil et les activités. • L'évaluation des conditions d'accueil mis en œuvre avec les familles.
L'Association Départementale des Maires de la Seine-Maritime contribue à :	• Rappeler aux collectivités territoriales le principe d'égal accès des usagers au service public. • Diffuser et promouvoir la charte auprès des collectivités territoriales. • Communiquer sur la charte via le site internet de l'ADM76. • Diffuser des outils de communication aux collectivités territoriales pour leur permettre d'orienter et informer les familles sur les conditions d'accueil d'enfants en situation de handicap.
La Coordination Handicap Normandie contribue à :	• Informer les familles sur le droit d'accès des enfants en situation de handicap aux accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs et séjours de vacances).
La Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Seine-Maritime	• Informer les familles sur le droit d'accès des enfants en situation de handicap aux accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs et séjours de vacances).
Le Pôle ressources handicap contribue à :	• Accompagner les professionnels des ACM, les gestionnaires d'ACM et les collectivités à mettre en œuvre les principes de la Charte. • Contribuer à la montée en compétences des professionnels des ACM à partir des recommandations de la Charte.

Le Pôle ressources handicap contribue à :	• Faciliter la mise en réseau des acteurs et la réflexion collective autour des pratiques inclusives. • Alimenter un état des lieux des bonnes pratiques, des besoins, des freins et des ressources sur les territoires et à diffuser cet observatoire auprès de ces partenaires. • Essaimer les pratiques inclusives sur le territoire, d'impulser les expérimentations et les projets à visée inclusive et de contribuer aux orientations stratégiques des collectivités et des institutions. • Faciliter le lien et la communication entre les familles et les professionnels pour atteindre les objectifs de coopération visés dans la Charte, ceci dans le cadre de l'accompagnement des familles qu'il propose. • Coanimer les échanges dans le cadre du comité de suivi de la Charte et à contribuer à la structuration départementale.
La Caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime contribue à :	• Valoriser la charte dans les territoires au travers des Conventions territoriales globales. • Promouvoir la charte en effectuant des campagnes ciblées auprès des structures d'accueil collectif de mineurs et en la présentant systématiquement à tout nouveau gestionnaire bénéficiaire de la prestation de service ordinaire • Informer les professionnels du territoire et les familles via les canaux de communication de la Caf (Site Caf.fr, réseaux, newsletter partenaires…) • Diffuser la charte en corrélant sa signature à l'obtention de financement Caf visant à lever les freins à l'accueil d'enfants en situation de handicap • Faire vivre la charte en participant au comité de suivi départemental et à son évaluation.
Le SDJES de la Seine-maritime contribue à :	• Diffuser et promouvoir la charte auprès des organisateurs d'accueil de loisirs extra et périscolaires par le biais des conventions de PEDT, des accompagnements et des visites de contrôle effectués auprès des accueils de loisirs, • Animer un réseau départemental d'acteurs éducatifs en organisant des regroupements annuels basés sur des échanges de pratiques dont les thématiques tenteront de répondre aux besoins identifiés sur le territoire départemental, • Piloter le comité de suivi de la charte en récoltant les évaluations transmises en amont aux différents acteurs impliqués et en organisant des réunions qui permettront de juger de la portée de ladite charte, • Restituer au Groupe d'appui départemental aux Projets éducatifs de territoire l'état d'avancement de la charte et de l'impact de la charte sur le département, • Offrir aux acteurs éducatifs en ACM des actions de formation continue.

Afin de suivre l'impact de la mise en œuvre de la charte et les évolutions des conditions d'accueil des mineurs en situation de handicap, un comité de suivi est mis en place sur la base du volontariat.

LE COMITÉ DE SUIVI DE LA CHARTE A POUR MISSION DE

- Définir les indicateurs d'évaluation afin de mesurer l'impact de la charte sur le département de la Seine-Maritime,
- Identifier, valoriser et essaimer les pratiques inclusives qui seront expérimentées à partir de cette Charte,
- Constituer un réseau départemental de réflexion autour de la visée inclusive et des leviers de sa mise en œuvre,
- Identifier les freins et les facilitateurs des dynamiques inclusives, soutenir et harmoniser l'évolution des pratiques dans les ACM.

Membres constituant le comité de suivi : les villes de Darnétal, Fécamp, Grand-Couronne, Grand-Quevilly, Rouen ; les associations Saint Thomas d'Aquin, UFCV, Anim'Elbeuf, MJC d'Elbeuf, la Caisse d'allocations familiales de Seine-Maritime, le Pôle ressources handicap 76, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la Coordination Handicap Normandie et le SDJES.

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA CHARTE SONT LES SUIVANTS

L'évaluation de la charte, conçue comme un processus, s'effectuera sur un cycle de 3 ans et sera basée sur 3 indicateurs :

- Indicateurs de réalisation : travail réalisé et moyens mis en œuvre
- Indicateurs de résultats : avantage immédiat généré par l'action
- Indicateurs d'impact : conséquences de l'action à moyen et long terme

Pour ce faire, l'évaluation est structurée selon des indicateurs et des critères définis dans le Tableau d'évaluation (annexe1).

PROCESSUS DE SIGNATURE DE LA CHARTE

Pour simplifier la démarche, le PRH 76 à partir de son site internet : **www.prh76.fr**, offre la possibilité pour le signataire de remplir un formulaire numérique et de signer électroniquement la Charte.

Le formulaire contributif permet de recueillir les informations concernant le gestionnaire d'ACM (nom du signataire, nom de la structure d'accueil, horaires d'ouverture, modalités d'accueil, etc.). Ces données recueillies visent à diffuser (si autorisation accordée par le signataire et après modération par le PRH 76) les informations concernant l'ACM adhérent à la Charte sur une « cartographie des signataires de la Charte ». Les informations recueillies demeurent la propriété du signataire qui s'engage à les actualiser régulièrement via le même formulaire.

Une fois le formulaire signé électroniquement, le gestionnaire d'ACM contributeur devient adhérent de la Charte et s'engage à respecter ses principes. Il reçoit un mail de validation avec la Charte dématérialisée à imprimer et à afficher sur ses équipements.

ESPACE NUMÉRIQUE DE LA CHARTE

La Charte est dotée d'un espace en ligne hébergé sur le site internet du PRH 76 qui comprend :

- La Charte en format dématérialisé (téléchargement possible uniquement si adhésion via le formulaire),
- Le répertoire des signataires sous forme cartographique,
- Un formulaire d'adhésion à la Charte,
- Un espace ressources (guides pédagogiques, recommandations de bonnes pratiques, etc.) dédié aux ACM,
- L'actualité du comité de suivi (agenda, CR, etc.).

Les membres du comité rédacteur de la charte sont :

Elbeuf sur-Seine · Darnétal · écamp · Grand Couronne · Ville de Grand Quevilly · Rouen · Anim'Elbeuf · Asso St-Tho · mjc Région Elbeuf · Académie de Normandie – Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime · PRH Pôle ressources handicap 76 · Allocations Familiales Caf de Seine-Maritime · Coordination Handicap Normandie · UFCV

auto évaluation : .....

1 = pas du tout
5 = parfait

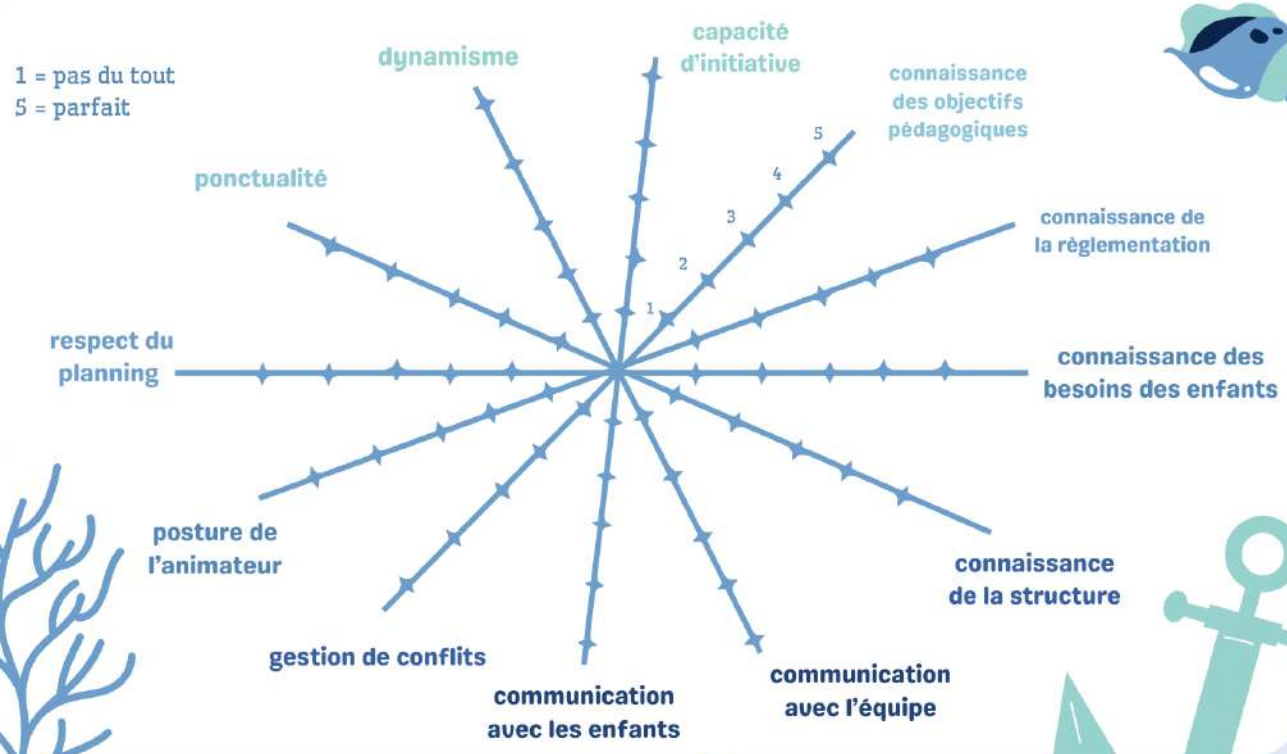

suivi stagiaire :

.....

semaine

1 2 3 4

Ressenti de la semaine :

activitée ménée 1 :

activitée ménée 2 :

vie quotidienne :

sorties :

pistes d'améliorations :